

## **MÉMOIRE**

CONCERNANT UN PROJET D'EXPLOITATION D'UNE  
MINE DE GRAPHITE À CIEL OUVERT EN HAUTE-MATAWINIE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
MRC DE MATAWINIE - RÉGION DE LANAUDIÈRE

## **PRÉSENTÉ À**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

## **INITIATEUR DU PROJET :**

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.

## **PRÉPARÉ PAR :**

Jean-Paul Ebacher

Propriétaire villégiatureur depuis 1993 et **hatitué** de la région depuis 1980

Adresse :

Saint-Michel-des-Saints, QC, J0K 3B0

## **PLAN DE TRAVAIL**

### **Est-ce une mine à haut potentiel ?**

- 1.1) La concentration du minerai à 4,35 % Cg
- 1.2) L'innovation
- 1.3) Mine 100 % électrique
- 1-4) Site en hauteur (risque additionnel)

### **Est-ce le bon endroit ?**

- 2.1) Situation géographique
- 2.2) Zone habitée

### **Conclusion**

### **Lexique des acronymes**

BAPE Bureau d' Audiences Publiques sur l'Environnement

APLT Association pour la protection du lac Taureau inc.

COPH Coalition des Opposants à un Projet minier en Haute-Matawinie

EIES l'Étude d'Impact Environnement et Social produite par SNC-Lavalin pour NMG (Nouveau Monde Graphite) décembre 2019 - Projet Matawinie

NMG Nouveau Monde Graphite

MERN Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec

## Est-ce une mine à haut potentiel ?

### 1.1) La concentration du minerai à 4,35 % Cg

En comparant deux projets de mine de graphite en cours au Québec soit, Lac Guéret et Matawinie, nous y retrouvons pour le projet Matawinie des aspects positifs, mais aussi des négatifs. ( tableau MERN Comparaison entre les projets Lac Guéret et Matawinie DB-64 déposé BAPE).

Un des points négatifs est la faible concentration du minerai de graphite soit 4.35%, ce qui sous-entend que 95.65 % seront des rejets; par rapport à une concentration de minerai à 26.78 % au Lac Guéret (un ratio de 6 : 1). Donc, au Lac Guéret pour une production annuelle de 52,000 t de graphite, l'extraction est d'environ 200 000 tonnes, alors que pour Matawinie, avec une production annuelle anticipée de 100,000 t de graphite, il faudra extraire 2 400 000 tonnes (un ratio de 12 : 1). Pour résumer, je propose au Tableau no. 1 ci-dessous une simulation de production pour Matawinie, c'est-à-dire que j'ai réduit à 50,000 tonnes/an afin d'être proche de la production de 52,000 tonnes/an au Lac Guéret :

Matawinie : pour une production annuelle de 50 000 t, le volume de matériaux extrait et à traiter serait de **1 200 000 tonnes**;

Lac Guéret : pour une production annuelle de 52 000 t, le volume de matériaux extrait et à traiter est de **200 000 tonnes**.

Conclusion : au Lac Guéret, pour produire **2 000 tonnes/an de plus (52,000 t et Matawinie simulation à 50,000 t ) 1 000,000 de tonnes de moins minerai sera extrait**. Ce qui veut dire qu'au projet Matawinie on devra extraire **1 000,000 de tonnes de plus (et ensuite ne disposer)** (toute proportion gardée avec la simulation) car en réalité les quantités sont bien plus grandes, car la production prévue à Matawinie étant le double de la simulation, soit 100,000t donc 2 400 000 tonnes seront extraites.

La concentration est un facteur important : moins de déchets évidemment, mais aussi moins de sautages, moins de brassages de matériaux, moins de particules dans l'air, moins de camionnage, moins de produits chimiques pour produire le concentré, donc beaucoup moins de pollution en général, ce qui constitue un gros avantage.

Endroit	Réserves* prouvées et probables	%=teneur	Minerai extrait, tonnes/année	Production prévue de concentré, tonnes/année	Commentaires
Lac Guéret	4,74 Mt	27,78 %	200,000	52,000	Zone non habitée
Matawinie	59,000 Mt	4,35 %	2 400,000	100,000	Zone habitée
<i>Matawinie</i>			<i>1 200,000</i>	<i>50,000</i>	

Tableau no. 1

Si on compare aussi le projet Matawinie avec la mine au Lac des Iles à Mont-Laurier.

Au Lac des Iles, on exploite une mine de graphite dont les opérations sont en fin de vie ; ses débuts remontent à 1989. Cependant c'est beaucoup plus petit que Matawinie soit une production annuelle, dans ses meilleures années, de 25 000 tonnes, donc une production 4 fois plus petite.

Il y a aussi une bonne différence au niveau de la concentration du minerai. Au Lac des Iles, leur minerai a une concentration de 7,42 % donc, 92,58 % de rejets, alors que Matawinie, la concentration est à 4,35 % pour 95,65 % de rejets. Cette différence de 3 % multipliée par plusieurs milliers de tonnes (la production Matawinie serait 4 fois plus grosse) représente une différence impressionnante **de tonnes de rejets annuels de plus**.

Au Québec, le graphite ne serait pas si rare et souvent avec une concentration plus élevée (allant de 15 à 27%). (tableau MERN Ressources et réserves des mines et projets de graphite au Québec DB-59 déposé au BAPE ).

La concentration du minerai devrait, il me semble, être un facteur important à considérer, avant de changer la vocation d'une région et d'y imposer des nuisances tant pour la qualité de toute vie environnement... et surtout la santé des humains. L'équation est simple : plus le minerai est concentré, moins de pollution est générée. A cet effet, les chiffres parlent et sur ce point, le projet Matawinie n'est pas un premier de classe, de plus, il se trouve en zone habitée et dans une région récréo-touristique.



**C'est donc le projet qui produirait le plus de déchets par année et en plus il est en zone habitée et dans une région récréo-touristique.**

## 1.2) L'innovation

La gestion des résidus en **co-disposition**, procédé innovant, est privilégiée par l'initiateur. À cet effet, il prévoit « **encapsuler** » les déchets miniers dans des **cellules de confinement** lesquelles devront, entre autres, emprisonner les polluants et aussi elles devront résister à l'épreuve du temps et ce, pour des siècles.

Au printemps 2019, trois cellules expérimentales devaient être construites à l'usine de démonstration pour tester l'efficacité de cette technologie, mais rien de cela n'a été fait ; l'initiateur prévoit construire une cellule expérimentale au printemps 2020, donc aucun résultat ne sera disponible avant 2021 et peut-être même plus tard. Je trouve que ça commence bien mal : vraiment pas rassurant.

Y a-t-il un plan de rechange, si oui est-ce l'utilisation des digues ? On ne répond pas vraiment, on reste flou, de là, l'inquiétude et l'insécurité.



**Ces déchets miniers contiennent des substances dangereuses toxiques pour l'environnement, dont des acides et métaux lourds.** Il est donc impératif de maîtriser le procédé, c'est un enjeu crucial : **tolérance 0**.

Pour faire le trajet du ruisseau à l'Eau Morte (point de rejet de la mine via une canalisation) au lac Taureau, cela prend 7 heures. Le Lac Taureau est le joyau et le cœur de l'économie touristique de Saint-Michel-des-Saints. Avec ses nombreuses plages de sable, il est le plus grand plan d'eau à 2 heures de Montréal. Il n'y a pas seulement le lac Taureau qui serait en danger, dans cette zone, on retrouve plusieurs autres lacs, soit lac aux Pierres, lac England, lac Travers, lac du Trèfle, ainsi que de nombreux ruisseaux et milieux humides. Aussi, il y a le risque de contaminer, les eaux souterraines, la nappe phréatique et les nombreux puits privés des résidents qui se trouvent dans ce secteur : **IL N'Y A PAS DE CHANCE À PRENDRE le procédé qui sera choisi devra avoir fait ses preuves.**

L'innovation mais pas à n'importe quel prix, faut-il encore que le ou les nouveaux procédés aient déjà été expérimentés dans un milieu le plus similaire possible (terrain, climat, quantité, durée....) et qu'il existe des données probantes sur leur efficacité. Innovation ne veut pas dire improvisation, dans un milieu aussi sensible, avec un projet gigantesque : production de 100 000 tonnes par année (la plus grosse mine à ciel ouvert au sud du Québec), il n'est pas question que cette région serve de « cobaye ».

### 1.3) Mine 100 % électrique

Il y a une différence entre une mine 100 % électrique **dès la première année** (ce qui est écrit noir sur blanc dans l'EIES et répété ad nauseam) et une mine dont les équipements **fonctionneront au diésel probablement pour les 5 premières années** et plus longtemps peut-être. Est-ce une tactique d'écrire et de dire des choses non véridiques, puis mettre une note en bas de page ou un petit bémol dans l'interview. Une chose est sûre, c'est le genre d'information qui sème la confusion. Même chose avec : 100 % électrique, une première mondiale (EIES) pour une mine à ciel ouvert, c'est un peu gênant avancer avec assurance de telles choses, alors que ce sera peut-être impossible à réaliser avant des dizaines d'années année.



Revenons aux choses sérieuses, car si **non électrique à 100 % , il y aura beaucoup plus de nuisances, plus de pollution de l'air, plus de bruit, le bilan des GES sera augmenté...** Toutes Les modélisations et calculs dans l'EIES sont basés sur quel modèle de mine : 100 % électrique ou diésel et pour combien d'années ? Quelle sera la façon réelle d'exploitation ? En changeant de scénarios, il ne serait pas surprenant que les impacts sur la population soient bien différents de ce qui avait été annoncé et toute cette confusion n'aide pas l'acceptation sociale.

À mon humble avis, des engagements de cette importance qu'on repousse à plus tard n'augure rien de bon. Une fois, les permis octroyés et les installations en place (coûts d'environ 300 millions \$) quel sera le rapport de force pour faire respecter les engagements du décret : on met la clef dans la porte ? Permettez-moi d'en douter. L'obtention des permis semble très urgent: prêts, par prêts on y va !

#### 1-4) Site en hauteur (risque additionnel)

La fosse sera sur une butte de 200 m de hauteur, ce qui n'est pas un avantage pour l'exploitation minière. Le ruissellement et l'infiltration sont évidemment favorisés : **Risque accru de contamination des eaux de surface et souterraines** par infiltration dans toutes les fissures et veines fracturées lors des dynamitages et aussi de ruissellement de produits toxiques vers le point de rejet. **Dispersion plus facile dans l'air de poussières et de particules** : est-ce qu'on mettra un filet au-dessus de chaque « bull-dozer » et de chaque camion ? Les poussières et particules avec le vent peuvent faire du chemin rapidement : un facteur de plus pour être prudents avant d'accepter ces risques.

#### Est-ce le bon endroit ?

##### 2.1) Situation géographique

De par sa situation géographique, **sûrement pas !** Il s'agit de regarder une carte de la région pour s'en convaincre. Implanter une mine de cette envergure, la plus grande mine à ciel ouvert du sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord, dans un milieu récréo-touristique, où se retrouvent le Parc Régional du lac Taureau, Le Parc du Mont-Tremblant, de nombreuses ZECS, de nombreux cours d'eau, rivières, lacs... **vraiment pas le bon endroit.**

Le bassin versant du site d'exploitation projeté de la mine sera situé en amont du **Lac Taureau** (*le plus grand plan d'eau accessible à moins de 2 heures de Montréal*). Pendant 26 ans et sûrement plus avec l'exploitation des 5 autres gisements localisés à proximité, *des milliers de tonnes de déchets d'extraction minières dont certains contiennent des substances dangereuses toxiques pour l'environnement, des acides et métaux lourds devront être gérés au quotidien et ils seront laisser* sur le territoire pour des siècles et ce, sur un site névralgique pour l'intégrité du lac Taureau. En effet, entre l'effluent final de la minière qui se jette dans le Ruisseau à l'eau morte, lequel s'écoule dans la rivière Matawin, et cette dernière dans le lac Taureau, le trajet prend 7 heures. **Il faudra être très vigilant! Qui en assurera le contrôle? Ce serait la minière elle-même, car le Ministère n'aurait pas le personnel suffisant à affecter sur ce gigantesque projet.**

Ce grand plan d'eau est au cœur de l'industrie touristique, laquelle génère 300 millions \$ par année en retombées dans la région.



L'industrie touristique ne peut tolérer aucun risque de perturbation de la qualité de ce plan d'eau. Le risque « 0 » n'existant pas. Côté environnemental, ce serait **une des plus importantes menaces que cette mine ferait planer sur la région.**

## 2.2) Zone habitée

Aux dires de l'Initiateur lui-même, ce sera : *" La plus grande mine à ciel ouvert du sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord "*, **dans une zone habitée, c'est sûrement pas habituel et pas acceptable.**

Il y a de nombreuses propriétés dans le secteur limitrophe à ce projet, dans un rayon de **2 km**, on compte 241 propriétés dont 91 avec résidences. Autour du lac England, plusieurs nouveaux lotissements ont déjà été déterminés, donc ce secteur présente un grand potentiel de villégiature. Dans un rayon d'environ **3 à 5 km**, il y a au moins 100 autres résidences et des terrains lotis où il n'y a pas encore de résidence. La plupart de ces résidents sont là depuis longtemps, certains une trentaine d'années : ces gens ont investi leur cœur, leur énergie et très souvent toutes leurs économies pour se bâtir un petit coin de repos en pleine nature. Et cela, avec l'assentiment des autorités municipales qui leur ont délivré tous les permis. Dans l' EIES, il est dit que certains villégiateurs ont de l'appréhension, je dirais plutôt qu'ils ont de la colère.

**À 5 km**, nous sommes dans le village de St-Michel-des-Saints. Beaucoup de ces résidents ne voient pas d'un bon œil le nouveau visage que risque de prendre leur village. L'horaire de travail à la mine sera de 16 heures par jour, ce qui veut dire que même en soirée, il y aura de nombreux va-et-vient, du camionnage, donc bruit, poussières, pollution... Certains font déjà de l'asthme, ont des allergies ou d'autres problèmes de santé, est-ce qu'ils seront obligés de déménager ? Beaucoup d'insécurité et de tristesse.

Malgré un sondage en novembre 2018 qui donnait ce projet favorable à 82 % lequel était biaisé, il ne semble pas que l'acceptabilité sociale soit assurée. Ce futur projet a semé surtout beaucoup de controverse et de division au sein de la communauté. Donc, Il y a un poids social énorme à implanter une mine dans une zone habitée.

## CONCLUSION

**Mine à haut potentiel** : Rép. : Peut-être pas tant que ça, si on la compare...

La concentration du minerai, joue un rôle important, car moins il est concentré plus il y aura de rejets. Ce n'est pas la grande force du projet Matawinie, car il est concentré à 4.35 %. En comparant les projets Matawinie et Lac Guéret ainsi que le Mine au Lac des Iles qui est en fin de vie : c'est le projet Matawinie qui produirait **le plus de déchets par année** et en plus il est en **zone habitée et dans une région récréo-touristique**, plutôt décevant.

La gestion des résidus en **co-disposition qui est un procédé innovant**, est privilégiée par l'initiateur. Cependant, la construction d'une cellule expérimentale de confinement ayant été reportée au printemps 2020, aucun résultat ne sera disponible avant 2021. L'initiateur dit qu'une douzaine de mines dans le monde utilisent ce procédé. Il transmettra bientôt des documents pour en démontrer l'efficacité. **Le procédé qui sera choisi devra avoir fait ses preuves hors de tout doute.**

**Un mine 100 % dès la première année, très innovant, mais projet reporté** donc mine au diésel pour les cinq premières années peut-être plus, donc, décevant.

**Site en hauteur**, la fosse sera sur une butte de 200 m de hauteur, donc des **risques accrus** de contamination des eaux de surface et souterraines par **infiltration et ruissellement et la dispersion** plus facile dans l'air des poussières et des particules.

**Le bon endroit** : sûrement pas ! car l'incertitude est trop grande. Le risque 0 n'existant pas, on ne peut garantir qu'il n'y aurait aucun impact négatif d'exploiter une mine dans ce milieu habité et dans une région récréo-touristique en effervescence.

Pour être convaincus, on n'a qu'à regarder une carte de cette région. Implanter une mine de cette envergure, la plus grande mine à ciel ouvert du sud du Québec et une des plus grosses mines à ciel ouvert en Amérique du Nord, dans un milieu récréo-touristique, où se retrouvent le Parc Régional du lac Taureau, Le Parc du Mont-Tremblant, de nombreuses zecs, de nombreux cours d'eau, rivières, lacs... La fosse de la mine se trouverait en amont du Lac Taureau dans son bassin versant : entre l'effluent final de la minière qui s'écoule dans la rivière Matawin, puis dans le lac Taureau, le trajet prend 7 heures. **Ce projet est dans un endroit à haut risque de polluer le joyau et le moteur économique de la région.**

#### **Zone habitée**

Donc, il y a un poids social énorme à implanter une mine dans une zone habitée. On pense tout de suite à Malartic et ce n'est pas réjouissant. Précédemment en comparant des sites miniers, il a été question de la mine du Lac Guéret qui se trouverait en zone non habitée (aucune résidence à moins de 60 km), il est vrai que cela peut apporter d'autres problématiques pour loger les travailleurs, **mais aucune nuisance pour le voisinage**, quand on dit voisins, on parle d'adultes jeunes et vieux, de femmes enceintes, de bébés, **quel immense avantage, car la santé en plus d'être ce que nous avons de plus précieux comme humain a aussi un énorme coût sur les finances publiques.**

Jean-Paul Ebacher